

L'HISTOIRE DE LA FRANCOPHONIE ET SON INTERET POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LITTERATURE (ET DE L'HISTOIRE ?)

Michel Beniamino
Université de Limoges
michel.beniamino@unilim.fr

Tant que le critique (ou le professeur) ne saura pas ce qu'il cherche dans les textes, tant qu'il ne s'interrogera pas sur le *pourquoi* de ses pratiques et n'essaiera pas d'accrocher à cette interrogation ses réflexions sur le *comment*, c'est tout l'appareil littéraire qui sera en crise.¹

L'intitulé du stage « Besoin de francophonie ? » m'a au départ un peu étonné. Je pensais que, instructions officielles et manuels aidant, la question ne se posait plus que d'une manière annexe.

J'ai quand même, tout à fait au hasard, choisi un manuel en usage dans l'académie de Limoges pour faire le point sur la question : il s'agit de *Français. Méthodes et techniques des Classes de lycée* avec en sous-titre *Les objets d'études, Les épreuves du bac, L'écrit et l'oral*, paru chez Nathan en 2004.

Rappelons d'abord les ambitions du programme à destination des lycéens visant à la formation de leur pensée à travers l'histoire littéraire et culturelle :

Elle doit permettre aux élèves de découvrir et de s'approprier l'héritage culturel dans lequel ils vivent. Elle les aide à comprendre le présent à la lumière de l'histoire des mentalités, des idéologies et des goûts saisis dans la lecture des textes. Elle repose avant tout sur la connaissance de la littérature française. *Mais elle doit aussi donner des ouvertures sur les espaces culturels francophone et européen qui lui sont historiquement liés.* Elle implique la mise en relation de textes littéraires et de textes non littéraires, ainsi que de l'écrit et d'autres langages. Au collège, les élèves ont lu des textes porteurs de références culturelles majeures. Au lycée, l'approche de l'histoire littéraire et culturelle se fait de façon plus réflexive. Elle permet de saisir les grandes scissions historiques que constituent les changements majeurs dans les façons de penser et de sentir, mais aussi dans les façons de s'exprimer.

[...] Le collège a donné les éléments d'une approche chronologique de l'héritage littéraire et culturel ; le lycée est le lieu propice pour approfondir celle-ci et l'étudier de façon réflexive, en faisant percevoir les liens (de continuité et de ruptures) entre passé et présent. [...] En seconde, les élèves abordent la notion de mouvement littéraire ; en première, celle, plus complexe, de phénomènes littéraires et culturels. *Le domaine français, et francophone en seconde, est privilégié* ; en première, il est mis en relation avec des phénomènes de dimension européenne.²

On pourrait légitimement penser que le manuel de chez Nathan offrirait aux lycéens – et aux professeurs qui l'utilisent – des outils concernant l'« espace culturel francophone », le « domaine francophone » dont on admettra volontiers qu'il est par définition multilingue, multiculturel et donc particulièrement complexe à saisir. Or, dans le lexique figurant à la fin de l'ouvrage on trouve *une seule entrée* pouvant correspondre aux besoins des lycéens et des enseignants en ce domaine :

Francophonie : on désigne ainsi l'ensemble des personnes qui parlent français à travers le monde. Il existe donc une littérature appelée francophone.³

¹ Michel Charles, *Introduction à l'étude des textes*, Paris, Seuil, 1995, p. 384.

² « Programme d'enseignement du français en classe de première des séries générales et technologiques », BO n° 28 du 12 juillet 2001 ; je souligne.

³ P. 462.

20 mots, cela paraît un peu court...

Alors oui, on peut répondre par l'affirmative, il y a un grand « besoin de francophonie » car les enseignants doivent certainement disposer d'outils un peu plus sophistiqués.

La francophonie et les littératures francophones possèdent en effet une histoire qui est plus riche que ne le laisse entendre l'invention assez récente du terme. Si l'on veut éviter une approche trop rigide de la question, il me paraît important de l'envisager dans une perspective plus large prenant en compte le « rayonnement » du français dans le monde, rayonnement qui ne date pas de l'expansion coloniale mais de bien avant, ce qui fait que la question du français dans le monde peut être d'un intérêt certain dans la manière d'aborder aussi bien la littérature que l'histoire, et sans doute les deux ensemble.

1. Histoire de la langue française et francophonie

Le terme « francophonie » s'est imposé à une date récente. En 1880, le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) invente le terme pour désigner les personnes et les pays qui utilisent la langue française à des titres divers. C'est en effet dans *France, Algérie et Colonies* et plus précisément dans le chapitre consacré à « La langue française en France, en Europe et dans le monde. La langue d'oïl et la langue d'oc »⁴ qu'on trouve pour la première fois l'adjectif « francophone » puis le mot « francophonie » lui-même. Reclus y comptabilise « non pas le nombre des gens parlant français, mais celui des hommes parmi lesquels le français règne, en dehors des millions dont il est la langue policée ». Dans ses calculs sont exclus les Français natifs (ceux de l'Hexagone) ainsi que « nos compatriotes dispersés dans les lieux du globe », « les six ou sept cent mille Canadiens des États-Unis », « les Louisianais perdus au milieu des hétéroglottes », « le Sénégal, le Gabon, La Cochinchine, le Cambodge, dont l'avenir au point de vue 'francophone' est encore incertain, sauf peut-être pour le Sénégal ». Il n'englobe pas non plus tous les Belges dans la francophonie. Par contre, Reclus accepte « comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants » du français : « Bretons et Basques de France, Arabes et Berbères du Tell »⁵.

Reclus désigne d'abord les francophones sans pour autant définir la francophonie. Selon lui, il existe trois catégories de francophones : 1) ceux qui parlent français ; 2) ceux « parmi lesquels le français règne » ; 3) « tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue ».

Cependant, le terme sera relativement oublié par la suite même si le *Grand Larousse* de 1930 atteste le terme « francophone »⁶. On en trouve cependant quelques emplois littéraires comme chez Valéry Larbaud dans son *Journal 1932-1935* :

[...] ce quart d'heure même rendu amusant par l'espèce de cérémonie d'un mariage entre Italiens habitant Paris, avec leurs témoins italiens nés à Paris, tous bilingues et parfaitement francophones. [...] J'ai écrit à Marcel Thiébaud, deux vers du sonnet napolitain, ajoutant : Avec Murat, Gérard de Nerval est, de tous les francophones, celui qui a le mieux occupé Naples.⁷

Raymond Queneau utilise quant à lui le mot « francophonie » dans *Zazie dans le métro* :

⁴ Paris, Hachette, 1880 ; rééd. 1886. Ce chapitre du texte d'Onésime Reclus est mis en ligne sur le site http://www.languefrancaise.net/dossiers/dossiers.php?id_dossier=40.

⁵ On remarquera que Reclus ne distingue pas les situations de « francophonie intérieure » de celles que l'on pourrait qualifier d'extérieures. Pour lui, nulle distinction entre région et colonie du point de vue linguistique... La France monolingue est pour lui un mythe.

⁶ Le terme « francophonie » n'entrera dans le dictionnaire qu'en 1962.

⁷ 1955 2^e éd., Paris, Gallimard, p. 255 et 265, cité par Edema Atibakwa-Baboya dans « La francophonie de Reclus Senghor : pour un multilinguisme actif et normé », texte disponible sur <http://www.biennale-ly.org/b20/edema.htm>

À la terrasse du café des Deux Palais, Gabriel, vidant sa cinquième grenadine, pérorait devant une assemblée dont l'attention semblait d'autant plus grande que la francophonie y était plus dispersée.⁸

Dans un tout autre ordre d'idées, le terme a été repris en 1950 lors de la création de l'Association Internationale des Journalistes de Langue Française. De même, en 1960, les présidents Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger) et Habib Bourguiba (Tunisie) envisagent la constitution d'une communauté francophone. Et, en 1961 est créé à Montréal l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF). Cette même année 61 est créée l'Union africaine et malgache, qui fut sans doute la première forme « spontanée » de la francophonie puisque ne regroupant que des pays francophones d'Afrique. Un an plus tard le 25 mars 1962 aux cours d'une séance de l'Union africaine et malgache à Bangui en Centrafrique, Senghor proposa la conclusion d'accords multilatéraux avec la France :

De même que nous organisons ensemble nos rapports avec les autres États africains, il nous faut organiser ensemble nos rapports avec la France. [...] Avec la France, nous pourrions édifier une organisation verticale aussi bonne, peut-être meilleure. Il ne s'agit pas d'imposer le mot communauté. Il n'est pas question de mot, il est d'un ensemble solidement structuré, encore que souple, qui organisera la coopération africaine exemplaire, parce que fondée sur la liberté et l'égalité pour le développement réciproque de la fraternité. Il est question de proposer au général de Gaulle une conférence des chefs d'Etat, où nous harmoniserions les relations qui lient chacun de nos États à la France.⁹

Mais c'est incontestablement l'article de Senghor « Le français, langue de culture », paru dans la revue *Esprit* en 1962 qui à la fois assure la fortune du terme et fonde la Francophonie. Les formules de ce texte sont devenues célèbres : « la principale raison de l'expansion du français hors de l'hexagone, de la naissance d'une Francophonie, est d'ordre culturel » et pour Senghor « la Francophonie, c'est l'Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des 'énergies dormantes' de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire »¹⁰.

Pour répondre aux accusations récurrentes sur ce point, il faut insister sur le fait que la France était très méfiante et, la décolonisation terminée en 1962, ne souhaitait guère donner l'impression de se charger d'un quelconque fardeau postcolonial d'autant que l'ONU venait de créer une commission chargée d'envisager la décolonisation des anciens « confettis » de l'empire comme les Antilles ou la Réunion devenus départements français en 1946 sous l'impulsion d'hommes politiques comme Aimé Césaire en particulier. Le Général de Gaulle en particulier, n'a pas cru au projet de Senghor :

Nous souhaitons qu'ils s'organisent entre eux de façon que leurs rapports avec nous soient plus cohérents, si j'ose dire, plus rassemblés. Si les États dont vous parliez tout à l'heure jugent à propos de constituer entre eux quelque chose qui en tant que tel, veuille entrer en rapport direct avec nous, ce n'est pas le général de Gaulle qui y fera la moindre objection.¹¹

Jacques Chirac reconnaîtra d'ailleurs en 1984 au Québec que :

La francophonie est le résultat de combats qui ont été menés la plupart du temps en dehors de la France. Cela nous donne à nous autres Français, une modestie.

⁸ Paris, Gallimard, 1959, p. 155, cité par Edema Atibakwa-Baboya, *op. cit.*

⁹ Cité par Jean-Euloge A Gbaguidi, http://www.gnamankou.com/jegbag_senghor.htm

¹⁰ Léopold Sédar Senghor, « Le français, langue vivante », *Esprit*, 1962, p. 844. Le texte complet est disponible sur <http://www.esprit.presse.fr/print/article.php?code=6320>.

¹¹ Cité par Jean-Euloge A Gbaguidi, *op. cit.*

Par rapport à cette frilosité du personnel politique français, Senghor va aller de l'avant suscitant la naissance de l'organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) à Tananarive en juillet 1966 ; puis en militant pour l'organisation de rencontres régulières entre les ministres de l'éducation des jeunes États indépendants, ce qui aboutira à la création du CAMES (Conseil Africain de l'Enseignement Supérieur).

Les circonstances même de la naissance du terme conduisent donc à fortement relativiser la vision qui fait de la francophonie une conséquence de la décolonisation (et souvent du néo-colonialisme). Signalons ici, outre ces repères historiques, qu'il existe une francophonie belge, suisse, roumaine où cette vision est complètement inopérante. Nous y reviendrons

Essayons d'abord d'y voir clair, il existe sans conteste une *Francophonie* institutionnelle constituée de réseaux (l'Agence Universitaire de la Francophonie par exemple), se transformant actuellement en organisation politique supranationale. Il faudrait ajouter dans ce domaine les Alliances françaises qui jouent un rôle très important dans le monde. Cette Francophonie institutionnelle dériverait logiquement de l'existence de francophones (ce serait la *francophonie*) et d'« une littérature appelée francophone », ce que l'on pourrait appeler la *francophonie littéraire*¹².

Or, ces trois francophonies sont le plus souvent pensées dans des limites historiques très discutables, qui ne correspondent en fait qu'à la Francophonie mais nullement à la spécificité des phénomènes que désignent les termes de francophonie et de francophonie littéraire. Un exemple, tiré de l'*Encyclopædia Universalis* sera ici éclairant :

« Les littératures francophones ont manifesté leur existence propre et leur vitalité en même temps que s'affirmait la notion de « francophonie », c'est-à-dire surtout depuis les années 1960 et les décolonisations. [...] Les littératures francophones se sont donc constituées à partir d'interrogations identitaires. »

Or, si l'on examine le problème d'un peu plus près, on ne peut qu'en douter. Le premier roman francophone en Afrique¹³ est publié par Félix Couchoro en 1920¹⁴ ; Paul Hazoumé publie *Dogucimi*¹⁵ en 1938. Et les études sur la littérature africaine datent des années 50¹⁶, signe que la production littéraire a largement anticipé sur les années 60. Pour la Belgique, des anthologies francophones sont disponibles dès les débuts des années 20¹⁷. Pour Haïti, une anthologie en 2 volumes est publiée dès 1904¹⁸ et Louis Morpeau publie en 1927 *Anthologie d'un siècle de poésie haïtienne...* La littérature antillaise est étudiée dès 1913¹⁹. Rappelons enfin qu'Aimé Césaire publie *Cahier d'un retour au pays natal* en 1939²⁰, Léon-Gontran Damas *Pigments* en 1937²¹, etc. Enfin, pour clore cette trop longue énumération, rappelons

¹² L'expression « francophonie littéraire » semble être apparue en 1973, dans un ouvrage de Gérard Tougas, *Les écrivains d'expression française et la France, Essai*, Paris, 1973, p. 20.

¹³ Mais, pour d'autres zones, la naissance est plus précoce : le premier roman francophone publié dans le monde semble être celui de Barthélémy Huet de Froberville, *Sidner ou les dangers de l'imagination*, publié à Maurice en 1803.

¹⁴ Voir sur ce point Alain Ricard, *Félix Couchoro, naissance du roman africain*, Paris, Présence Africaine, 1987.

¹⁵ Préface de Georges Hardy, Paris, Larose, 1938.

¹⁶ Janheinz Jahn, *Schwarzer Orpheus, Moderne Dichtung afrikanischer Völker beider Hemisphären*, Munich, Hanser, 1954 ; Jean-Marie Jadot, *Les écrivains africains du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Une histoire - Un bilan - Des problèmes*, Bruxelles, Duculot & Académie Royale des Sciences coloniales, 1959.

¹⁷ Henry Maubel, *Anthologie des écrivains belges de langue française*, Bruxelles, 1921 ; Hubert Stiernet, *Anthologie des écrivains belges de langue française*, Bruxelles, Hubert Stiernet, 1923 ; Gustave Vanzype, *Anthologie des écrivains belges de langue française*, Bruxelles, 1923.

¹⁸ *Œuvre des écrivains haïtiens : Auteurs haïtiens. Morceaux choisis précédés de notices biographiques par Solon Ménos, Dantés Bellegarde, A. Duval, G. Sylvain. Prose et Poésie*, Port-au-Prince, Imprimerie F. Smith, 1904, 2 vol..

¹⁹ Lara, Oruno, *La littérature antillaise*, Paris, Librairie du progrès vulgarisateur, 1913.

²⁰ Paris, Présence Africaine.

²¹ Préface de Robert Desnos, Paris, Éditions GLM.

qu'Edward Larocque-Tinker fait paraître, en 1923, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIXe siècle. Essais biographiques et bibliographiques* et que l'*Histoire littéraire de l'Amérique française des origines jusqu'à 1950* d'Auguste Viatte paraît en 1954²².

Il faut donc en conclure que, aussi bien pour ce qui est des francophones que pour ce qui est de la francophonie littéraire, une perspective limitant l'histoire aux années 60 qui voient survenir la décolonisation (et donc la seule Francophonie institutionnelle) n'est pas pertinente : j'ai déjà parlé de la Roumanie, francophone au niveau de ses élites depuis le XVIIIe siècle aux dires de Voltaire (l'université de Iasi, francophone, est déjà prestigieuse à cette époque), il faudrait y ajouter l'histoire de la francophonie (et de la francophonie littéraire) louisianaise, très brillante au XIXe siècle, en voie de disparition du fait de l'américanisation de l'état, mais qui connaît aujourd'hui un remarquable renouveau grâce aux lois linguistiques de 1968²³. N'oublions enfin pas le Québec...

Comprendre ces phénomènes (les francophones, leur statut social, la vitalité de la langue ; la francophonie littéraire et ses contours) implique que l'on mette au cœur de l'approche la connaissance historique la plus précise possible des phénomènes liés à l'expansion du français.

Il y a bien sûr deux aspects bien différents dans cette expansion, l'un que l'on pourrait qualifier de pacifique et l'autre de violent²⁴.

L'aspect pacifique, particulièrement illustré au XXVIIIe siècle, est celui d'un rayonnement culturel faisant que les élites d'un pays adoptent la langue française. Ne soyons pas angéliques, ce rayonnement culturel ne provient pas *exclusivement* des performances des écrivains français du « Grand Siècle », il relève aussi de la puissance politique et militaire de la France de l'époque. Vieille tradition, puisque de nos jours encore, un Président de la République française affirmait qu'il existait :

[...] un lien d'interdépendance entre la puissance économique d'une nation et le rayonnement de sa culture... Non seulement la présence matérielle d'une nation ouvre la voie à sa présence spirituelle, mais cette dernière, grâce principalement au véhicule de la langue, contribue au dynamisme économique sur les marchés extérieurs.²⁵

Le texte qui symbolise cette situation est le *Discours sur l'universalité de la langue française* d'Antoine de Rivarol en 1784. Mais quoiqu'on puisse penser de cette extraordinaire prétention et de la situation exacte du français, il ne faut pas oublier que c'est l'Académie de Berlin qui avait proposé aux intellectuels européens de réfléchir aux « raisons de la prééminence du français » et que le succès de Rivarol fait donc sens.

Cet aspect est bien sûr loin d'être le seul car l'expansion du français a souvent été lié à des phénomènes violents (guerres, guerres civiles, colonisations). A remonter le plus haut que l'on puisse pour que cela soit significatif, l'expansion de français remonte aux Croisades.

On peut à ce sujet estimer que les conséquences littéraires en furent peu visibles mais cela serait oublier deux points. S'il est certain que ces fameuses croisades furent au plan littéraire un phénomène qui nous valu un des premiers textes historiques en français grâce à la chronique de Geoffroi de Villehardouin, rédigée de 1207 à 1213 (*Histoire de la conquête de Constantinople ou Chronique des empereurs Baudouin et Henri de Constantinople*) où il décrit les événements survenus entre 1198 et 1207, les croisades permettent aussi :

²² Québec/Paris, Presses de l'Université Laval & PUF.

²³ Voir sur ce point *Mémoires francophones : la Louisiane*, Guy Clermont, Michel Beniamino et Arielle Chauvin-Chapot, (Dir.), Limoges, Pulim, 2006.

²⁴ Il conviendrait aussi de prendre en compte l'expansion du français en France qui comporte lui aussi ces deux aspects.

²⁵ Valéry Giscard d'Estaing, 1979, cité par Édouard Glissant, *Le discours antillais*, Paris, Seuil, 1981, p. 197.

[...] d'envisager les destinées du français dans l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée orientale [...] le français levantin a [donc] acquis une couleur particulière assez reconnaissable [...] Considérée dans cette perspective à long terme, la francophonie levantine apparaît comme un phénomène bien antérieur à l'expansion récente du français dans le monde. A la différence des francophonies d'origine coloniale dont les plus anciennes attestations ne remontent guère qu'au XVIIe siècle, le français levantin sous ses diverses formes peut se targuer d'une très longue histoire...²⁶

C'est enfin oublier que ces Croisades vont installer dans le paysage intellectuel français et dans la littérature les Sarrazins (présents depuis *La Chanson de Roland*), les Maures, Mahométans, Barbaresques et autres Turcs dont on ne peut sérieusement penser que la pérennité ait été sans influence sur notre perception actuelle de l'Islam...

Le rôle des guerres de religion entre Protestants et Catholiques n'est pas moins important ainsi que le signale Pierre-André Sayous dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVIIème siècle* parue en 1853. Il cite en particulier l'exemple de cet écrivain francophone qui, soucieux de beau langage français et croyant parler une langue « épaisse », envoyait ses textes à un ami, de « crainte, disait-il, qu'il ne m'échappe quelques accents de notre ramage de deçà »²⁷. Cet écrivain francophone très conscient de sa langue, de son « ramage d'en deçà », c'est François de Sales qui deviendra Saint, vivait au XVIIe siècle et se trouvait être de nationalité savoyarde²⁸... bien loin des clichés incessamment colportés sur la francophonie et qui confondent avec une incroyable naïveté le mot et la chose...

En outre, l'Empire, avec les multiples incursions de l'armée française en Europe (et en Égypte), avec l'installation de la famille Bonaparte aux postes de commande dans des royaumes affidés n'a pas manqué non plus à la fois de répandre la langue française mais aussi de créer des mouvements qui l'ont combattue au nom de la nation.

Enfin, le rôle qu'a pu jouer Paris, de longue date, en tant que capitale des exilés depuis au moins 1848 ne doit pas être oublié. Les exilés du XXe siècle, qu'ils soient d'Espagne (Fernando Arrabal) de Roumanie (Mircéa Eliade, Milan Kundera), d'Argentine (Hector Bianciotti), etc., ne doivent pas faire oublier que, dès le XIXe siècle, toute l'intelligentsia démocratique de l'Europe, chassée par la répression du mouvement des nationalités s'est retrouvée à Paris, ce qui permet de comprendre pourquoi Laurent Gbagbo (actuel président de la Côte d'Ivoire, alors pourchassé par Félix Houphouët-Boigny) n'a fait que suivre une longue tradition lorsqu'il est venu faire ses études d'historien à Paris...

Mais, de ce fait, l'étiquette d'écrivain francophone n'est plus guère évidente car elle comprend au minimum deux types d'écrivains : ceux qui n'avaient guère le choix et les autres. Les premiers pensaient sans doute à retourner au pays mais le temps étant trop long se sont implantés en France pour des raisons souvent familiales ; les seconds l'ayant choisi n'envisageant qu'un placement dans le champ littéraire, au prix, le plus souvent, de la négation de leur voix particulière... Il convient donc de réfléchir à ce que peut être un écrivain francophone, au-delà de l'idée reçue – et caricaturale – qui tend à en faire presque automatiquement un ex-colonisé.

²⁶ Cyril Aslanov, *Le français au Levant, jadis et naguère. A la recherche d'une langue perdue*, Paris, Champion, 2006.

²⁷ Pierre-André Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVIIème siècle*, Paris, Cherbuliez, 1853, p. 48.

²⁸ La Savoie étant en guerre contre la France comme en témoigne l'histoire de la forteresse de Sisteron...

2. Écrivains français/francophones

2.1. Des difficultés d'une définition

Revenons à la définition du manuel publié chez Nathan :

Francophonie : on désigne ainsi l'ensemble des personnes qui parlent français à travers le monde. Il existe donc une littérature appelée francophone.²⁹

On pourrait en déduire mais ce n'est à mon avis pas la pensée des auteurs du manuel que la francophonie comporte la France, naturellement incluse dans « l'ensemble des personnes qui parlent français à travers le monde » et que, par conséquent, la « littérature appelée francophone » comprendrait aussi la littérature française. Mais cela ne peut être leur pensée car les textes officiels sont clairs : l'histoire littéraire et culturelle qui « doit permettre aux élèves de découvrir et de s'approprier l'héritage culturel dans lequel ils vivent », « *repose avant tout sur la connaissance de la littérature française*. Mais elle doit aussi donner *des ouvertures sur les espaces culturels francophone et européen* qui lui sont historiquement liés » : le « domaine français, *et francophone* en seconde, est privilégié ; en première, il est mis en relation avec des phénomènes de dimension européenne ». Français *et francophone*, le « et » est tout à fait essentiel.

D'où évidemment, une littérature francophone définie comme tout ce qui s'écrit en français hors de l'Hexagone (la littérature française n'étant pas francophone comme chacun le sait...). D'où encore, dans le but d'aider les enseignants, la confection d'une liste d'écrivains « légitimes »³⁰. Il est instructif de la consulter dans la mesure où le ministère *français* de l'Éducation nationale lui-même classe parmi ces écrivains francophones (donc non-hexagonaux, j'y insiste) des citoyens français comme Joseph Zobel et Aimé Césaire... Moins *français* que les autres ? Et alors pourquoi ?

Mais plutôt que de noirs desseins, il faut plutôt plaider pour l'incompétence des auteurs du manuel car le classement des écrivains est rien moins qu'aléatoire. L'index des auteurs est instructif puisque voilà un manuel qui cite dans sa chronologie le *Cahier d'un retour au pays natal* de Césaire (avec d'ailleurs une date erronée) comme étant une œuvre de la littérature française alors que les instructions officielles en faisaient une œuvre francophone... Autres écrivains « français » selon les auteurs du manuel : Ionesco (né le 26 Novembre à Slatina, Roumanie), Beckett (né à Dublin le 13 avril 1906), Jacottet (né à Moudon, canton de Vaud Suisse, le 30 juin 1925). Le cas de Tahar Ben Jelloun est encore plus instructif puisque c'est un « français » qui est cité dans le manuel à propos du texte argumentatif³¹ pour son texte *Le racisme expliqué à ma fille* alors qu'il dit à celle-ci : « tu es marocaine... »...

Pourtant, il y a peut-être plus que l'incompétence dans ce manuel destiné rappelons-le (tant pis pour les répétitions) à faire que l'histoire littéraire et culturelle permette aux élèves « de comprendre le présent à la lumière de l'histoire des mentalités, des idéologies et des goûts saisis dans la lecture des textes », et qui « repose avant tout sur la connaissance de la littérature française [tout en donnant] *des ouvertures sur les espaces culturels francophone et européen qui lui sont historiquement liés* ». Cela est-il possible dans un manuel qui, dans sa chronologie, ne comporte *aucune* date concernant le continent africain, signale l'indépendance de l'Algérie sans rien dire de 1830, indique que l'esclavage a été aboli... en 1865 aux États-Unis mais *ne dit rien de 1848* ! Pense-t-on ainsi tracer des « ouvertures » sur

²⁹ P. 462.

³⁰ *Accompagnement des programmes, classes de seconde et de première*, CNDP, 2001, p. 32 et 40.

³¹ P. 262-263.

l'espace culturel francophone en ne laissant aucune place à son histoire et en passant sous silence des dates qui marquent soit une agression coloniale dont les conséquences n'en finissent pas de se faire sentir soit la traite négrière...

2.2. La littérature de la nation française

Revenons maintenant à la distinction entre écrivain français et écrivain francophone. Il est sans doute possible de la faire mais la question reste complexe.

Sauf s'il a désiré sa « naturalisation littéraire » (Simenon par exemple), un « exilé du langage » est soit un « écrivain francophone » soit un écrivain de nationalité X d'« expression française ». Mais la mention d'un adjectif renvoyant à une nation joue le « double jeu » d'une évidence : La Fontaine est un auteur « français », né en France³² mais on insiste peu sur le sens patrimonial, nationaliste et identitaire de l'adjectif et, pour tout dire, c'est un chemin peu emprunté car les « exilés du langage »³³ ont été tenus, parfois durement, à la lisière de l'institution littéraire.

Ces propos peuvent sembler exagérés si l'on ne relit pas Gustave Lanson. L'institution littéraire française n'a pas toujours été accueillante aux étrangers : ainsi pour Rousseau – qui semble aujourd'hui si bien naturalisé – dont Lanson écrivait qu'il était « essentiellement un Genevois protestant qui n'a pas pu s'adapter à la société française », ou encore pour Verhaeren ce « grand poète français de Belgique » dont l'œuvre est « une des expressions suprêmes du génie flamand » malgré des « rugosités et des inélégances qui écorchent nos délicatesses de lettrés »³⁴. Ceci n'est d'ailleurs pas une exclusivité française : l'exemple belge est lui-aussi intéressant. Ainsi, Auguste Dupouy soulignait-il – en 1942 ! – le « goût belge de l'indéterminé, de l'hermétique, du symbolique [qui] est une ressemblance avec l'Allemagne »³⁵. C'est aussi en 1979 la conclusion d'un ouvrage de R. Frickx et J. Muno qui, tout en se gardant de vouloir définir un « tempérament national » notent que la « vocation poétique » des lettres belges « trouve d'abord son origine dans les caractéristiques du tempérament national, particulièrement dans cet 'hermaphrodisme racique', germanique et latin, qui éloigne le Belge du cartésianisme français »³⁶.

Il faut se souvenir enfin de certains excès qui liaient certains pans de la littérature francophone à la spécificité du « sang noir ». Par exemple Étienne Léro, dans « Misère d'une poésie », écrivait que l'écrivain « doudouiste » se faisait « un point d'honneur qu'un blanc puisse lire tout son livre sans deviner sa pigmentation »³⁷. De même A. Firmin qui préfaçait un recueil du poète haïtien Paul Lochard (*Les feuilles de chêne*, 1901) se demandait : « pourra-t-on jamais s'apercevoir de la forte dose de sang africain qui coule dans ses veines ? »³⁸. Ces clichés ont été très vivaces : on se souvient que même l'anthropologue Roger Bastide écrivait, à propos du poète brésilien Antonio Crespo, qu'il avait trouvé « dans le rythme de ses vers le

³² Certains même comme Taine iront jusqu'à tenter de démontrer son « esprit gaulois »...

³³ Anne-Rosine Delbart, *Les exilés du langage*, Limoges, Pulim, 2005.

³⁴ Gustave Lanson et Paul Tuffrau, *Manuel illustré d'histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1953, p. 448, 715, 716. Sur le rôle de Lanson voir http://www.fabula.org/atelier.php?Gustave_Lanson_et_la_r%26acute%3Bforme_de_1902

³⁵ Auguste Dupouy, *Géographie des lettres françaises*, Paris, Colin, 1942, p. 211.

³⁶ *Littérature française de Belgique*, Sherbrooke (Qué.), Éditions Naaman, 1979, p. 144 ; nous mettons en italiques.

³⁷ Cité par Jean Pandolfi, « De 'Légitime Défense' à 'Tropiques'. Invitation à la découverte », *Europe*, n° spécial Martinique Guadeloupe littératures, 1980, p. 99.

³⁸ Cité par Auguste Viatte, *Histoire littéraire de l'Amérique française des origines à 1950*, Québec, Presses Universitaires de Laval/PUF, 1954, p. 390.

sourd roulement de tambour qui provient des gouttes de son sang noir »³⁹. Concurremment avec le nationalisme, le racialisme s'est bien porté dans les études littéraires comme facteur de différenciation. Il est peut être temps de jeter un regard différent sur ce qui s'écrit en français à travers le monde.

Des écrivains ont écrit en français alors qu'ils ne l'étaient pas (cas le plus facile) ou qu'ils ne le deviendront qu'après la constitution de la France dans ses limites actuelles qui, *grosso modo*, datent de 1860 (hors l'épisode de 1870-1914), ce qui est plus complexe. N'oublions pas que la littérature française anticipe de loin l'État-nation et que, dans le cas belge, la littérature belge, pour certains, remonterait jusqu'aux Croisades alors que le pays est né en 1830...

Cette question qui pourrait sembler saugrenue présente pourtant de l'intérêt tant les processus d'« équipement littéraire » des jeunes nations nées des indépendances africaines (mais pas seulement) sont un des éléments majeurs du champ de la francophonie littéraire moderne. J'ajouterai que les soi-disant « vieilles nations » ne sont pas en reste puisque, Union Européenne oblige, des chercheurs tentent désespérément d'établir les contours⁴⁰ (pour le moins fuyants) d'une littérature européenne...

Il est donc rare que la littérature française soit analysée comme une littérature « française » du fait que la recherche littéraire s'y intéresse peu et abandonne ce chantier à l'histoire. Il est vrai qu'il est plus facile de se poser la question de la nationalité des autres. Albert Thibaudet notait pourtant : « Il conviendra de chercher la mesure dans laquelle fut ou non française l'œuvre de Mallarmé »⁴¹. La myopie sur ce genre de problèmes est assez curieuse car l'Europe a offert, à la charnière du XXe et du XXIe siècle, un spectacle qu'il est quand même rare de pouvoir observer *in vivo*, celui de la « mort » de littératures nationales. Prenons l'exemple de la Tchécoslovaquie. La présentation de la situation littéraire de ce pays dans *l'Histoire des littératures* dirigée par Raymond Queneau en 1958 comporte trois volets : 1) la littérature tchèque (pp. 1221-1248) 2) la littérature slovaque (pp. 1249-1251) 3) la littérature de la République populaire de Tchécoslovaquie avec deux sous-parties : littérature tchèque et littérature slovaque (pp. 1252-1259). Il y aurait donc lieu aujourd'hui soit de prévoir de rajouter deux chapitres pour la production littéraire postérieure à 1993, soit de supprimer la « parenthèse tchécoslovaque » qui a débuté avec le coup d'état communiste de 1948. Mais est-ce bien utile dans la mesure où la notion de « littérature nationale » utilisée dans cette analyse est *strictement déterminée*, à ce moment là, par les contraintes politiques de la guerre froide. Mais que l'on songe au sort de la littérature yougoslave, soviétique...

Il faut enfin rappeler quelques éléments à propos de ce que nous transmettons : la littérature est tout sauf une manière de broder sur les petites fleurs et les petits oiseaux ; elle est tout sauf une belle machinerie linguistique et textuelle fonctionnant à vide. Ce que nous enseignons, je pense ici principalement aux enseignants du secondaire – mais je mesure ici l'extrême difficulté qu'il y a à imposer dans le supérieur des écrivains francophones face aux forteresses des « siéclistes » qui nous regardent travailler de haut, sans rien lâcher de leur territoire fondé sur tant de siècles qu'ils en oublient de s'interroger sur ce que les siècles ont fait pour

³⁹ « A poesia afro-brasileira », 1943, cité par J. Jahn, *Manuel de littérature néo-africaine du 16e siècle à nos jours de l'Afrique à l'Amérique*, Paris, Resma, 1969, p. 55.

⁴⁰ Bertrand Westphal, « Le singulier pluriel de la mémoire d'Europe », *Mémoire et culture*, Claude Filteau et Michel Beniamino, (Dir.), Limoges, Pulim, 2006, p. 181-191.

⁴¹ *La poésie de Stéphane Mallarmé, Étude littéraire*, 1926, cité par Henri Meschonnic, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette, 1997, p. 46.

constituer leur pré-carré – est constitué comme un monument national auquel on ne déroge pas si facilement.

Je note que, si les historiens français se sont récemment mobilisés contre une législation tendant à imposer une histoire « officielle » de la colonisation, les enseignants du secondaire s'accrochent assez bien d'une « littérature officielle » définie par le politique.

Le cas de la place d'Aimé Césaire dans le corpus scolaire est assez révélateur : dans son *Discours sur le colonialisme* (Présence africaine, 1955), Césaire écrivait :

Oui, il vaudrait la peine d'étudier, cliniquement, dans le détail, les démarches de Hitler et de l'hitlérisme et de révéler au très distingué, très humaniste, très chrétien bourgeois du XXe siècle qu'il porte en lui un Hitler qui s'ignore, que Hitler l'habite, que Hitler est un démon, que s'il le vitupère, c'est par manque de logique, et qu'au fond, ce qu'il ne pardonne pas à Hitler, ce n'est pas le crime en soi, ce n'est pas l'humiliation de l'homme en soi, c'est le crime contre l'homme blanc, c'est l'humiliation de l'homme blanc, et d'avoir appliqué à l'Europe des procédés colonialistes dont ne relevaient jusqu'ici que les Arabes d'Algérie, les coolies de l'Inde et les nègres d'Afrique. (p. 12.)

Suite à une intervention du député UDF Alain Griotteray, à l'Assemblée nationale, le 12 septembre 1994, le *Discours sur le colonialisme* osant comparer nazisme et colonialisme..., idée choquante et inacceptable, a été retiré par le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, François Bayrou, du programme des épreuves de français des sections littéraires de terminale... Or, ce qu'analysait Césaire avec une belle lucidité est aujourd'hui assez couramment admis dans les recherches des historiens : la colonisation a bel et bien été aussi un laboratoire de mise au point de technologies de contrôle social qui se sont ensuite appliquées sur les populations occidentales :

En juin 48, certaines des techniques employées dans la colonie furent en effet importées à Paris par des officiers supérieurs – Cavaignac, Lamoricière et Changarnier notamment – qui avaient longtemps servi en Algérie. L'expérience acquise là-bas a ainsi inspiré la conduite de la guerre civile, dont les violences extrêmes demeurent peu intelligibles [si l'on oublie que la garde nationale] commandée par de nombreux 'Africains' [partait] à l'assaut de la capitale et des 'Bédouins de la métropole', comme on disait alors »⁴²

Mais le secondaire n'est pas le seul en cause. Toujours à propos de Césaire, le corpus officiel de la littérature à l'université lui réservait une place singulière. *L'Histoire de la littérature française* publiée sous la direction de Jacques Roger (professeur à la Sorbonne, entouré de la fine fleur de l'institution académique française)⁴³ indiquait dans les habituelles bibliographies consacrées à un écrivain cité dans le texte cette mention lapidaire :

Césaire, Aimé
Né en 1913 à la Martinique
Noir. Agrégé de Lettres. Poète »

Ainsi parlait-t-on, en 1970, en la Sorbonne, d'un écrivain résidant dans un département français depuis 1946... On n'imagine évidemment pas une formule du genre « Blanc. Agrégé de Lettres. Poète »⁴⁴. Si l'on peut soutenir que le « Noir » signale, mais très indirectement quand même, le rôle de Césaire dans la Négritude (au prix cependant d'un passage de l'idéologique au biologique...) on s'interroge cependant sur ce que pourrait vouloir signifier la « blancheur » de Chateaubriand ou de Hugo...

⁴² Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser exterminer. Sur la guerre et l'état colonial*, Paris, Fayard, 2005, p. 20. Rappelons que la répression a fait environ 5 000 victimes...

⁴³ Paris, Colin, Coll. « U », 1970.

⁴⁴ On peut citer, dans cet ordre d'idées, la réaction de Jacques Rabemanjara, ironisant sur le titre d'une conférence qu'on lui demandait de prononcer sur le « poète noir et son peuple » : « Viendrait-il à l'idée d'un Occidental de dissenter sur le "Poète Blanc et son peuple" ? D'un Asiatique sur le "Poète jaune et son peuple" ? ». Et, parlant des grands poètes de la littérature occidentale et orientale, il ajoutait : « [...] on ne risque guère de relever chez aucun d'eux la moindre tentative d'enfermer le phénomène poétique dans les limites banales de la pigmentation. » (*Nationalisme et problèmes malgaches*, Paris, Présence africaine, 1958, p. 91)

3. Ouvrir le corpus littéraire à la francophonie

Une piste me paraît devoir être explorée si l'on entend vraiment que les élèves découvrent et s'approprient « l'héritage culturel dans lequel ils vivent » tout en comprenant « le présent à la lumière de l'histoire des mentalités, des idéologies et des goûts saisie dans la lecture des textes ». Il est indiscutablement légitime d'enseigner la littérature française mais à condition de dire explicitement ce que nous entendons par là, c'est-à-dire la « littérature de la nation française ». Quant à l'ouverture « sur les espaces culturels francophone et européen qui lui sont historiquement liés », comment penser « les grandes scissions historiques que constituent les changements majeurs dans les façons de penser et de sentir, mais aussi dans les façons de s'exprimer » si l'on exclut, par exemple des dates majeures comme 1830 et plus encore 1848, cette dernière date étant un jalon essentiel des populations françaises des DOM ?

L'Ailleurs apparaît consubstantiel à la construction de la littérature de la nation française. Les Autres y ont toujours été présents, soit sous une forme discrète soit, comme nous l'avons déjà dit, sous la forme massive du Sarrazin, dès le Moyen Age, puis du Maure, du Mahométan, du Turc, etc. et l'exotisme tout autant que le voyage continuent à faire recette dans les rayons des librairies. Que faire si le corpus que nous enseignons est contraint à s'aseptiser pour éviter d'avoir à parler du *Roman de Mahomet*⁴⁵. Ou encore que faire face à un lycéen ou un collégien questionnant son enseignant sur le choix d'enseigner un auteur aussi intensément raciste que Guy de Maupassant⁴⁶ ? C'est bien l'histoire de l'altérité qui est au centre de la littérature *en français*, celle de la nation France comme celle de la francophonie littéraire et il faut penser une histoire de la littérature qui en tienne compte.

Très souvent, la question du rôle de l'empire colonial n'est pas abordée dans les manuels de littérature car elle relèverait de spécialistes de la question, regroupés sous l'étiquette infâmante d'écrivains coloniaux censés faire non de la littérature mais de la propagande, ce qui leur vaut d'être rangés dans la paralittérature. Pourtant, quelques chiffres suffiront à souligner l'importance des phénomènes auxquels *tous* les écrivains français ont été (et sont encore) confrontés : les frontières des états du Tiers Monde « loin de résulter de processus internes de formation territoriale, ont été imposées par des acteurs extérieurs et lointains »⁴⁷. Soyons précis : « dans le Tiers Monde, 17,2% des frontières actuelles ont été tracées par des Français. Ils viennent en seconde position derrière les Britanniques (21,5%) »⁴⁸. Le partage colonial de l'Afrique joue un rôle clé car entre « 1885 et 1910, soit en 25 ans, sont tracés [en Afrique] plus de 70% des frontières »⁴⁹, à la différence de l'Europe où le processus s'est étalé sur plusieurs siècles (elles restent en constante évolution avec des périodes de crise, en particulier depuis la fin de la « guerre froide »). Mais, en Afrique, la France a tracé 32% des frontières tandis que le Royaume-Uni n'en traçait que 26,8%⁵⁰.

⁴⁵ Alexandre du Pont, 1258.

⁴⁶ On se reportera par exemple au texte de « Mohammed-Fripouille » disponible sur http://hypo.ge-dip.etat-ge.ch/athena/maupassant/maup_moh.html

⁴⁷ Michel Foucher, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, Nouvelle édition, revue et augmentée, 1991, p. 44.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 49.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 101.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 112. Voir aussi (p. 176), les multiples manipulations administratives dans les colonies françaises de la fin du XIXe siècle jusqu'aux années 50.

En 1991, 87% de ces frontières restaient encore valides⁵¹. Il faut ajouter, pour être complet sur cet aspect, que le « compartimentage de la totalité de l'espace terrestre en États et entités bordés de frontières linéaires » n'est qu'un fait récent⁵² et que la France présente l'originalité d'avoir « inventé » la frontière telle que nous nous la représentons communément aujourd'hui puisque c'est en France que « fut pensée puis appliquée, au moment de la Révolution, une conception globale de la frontière, comme ligne de coïncidence entre les contours d'ensembles spatiaux fondamentaux mais différents, l'État et la Nation »⁵³. Ce processus sera achevé par Napoléon.

Si donc, par exemple et pour prendre un exemple proche de nous, au moment de l'empire colonial, s'il s'est trouvé des écrivains pour prendre position aussi bien pour l'encenser que pour le condamner, *aucun écrivain français n'a pu rester à l'écart* sauf à supposer une myopie très intrigante. Il s'agit à mes yeux d'un paramètre *essentiel* de la littérature française qui va, dès lors, se retrouver avec ou face à des écrivains issus de l'empire, ceux qui deviendront les « écrivains francophones »...

La littérature nationale française ne peut donc ignorer qu'elle a toujours été une *co-construction*. Les mouvements d'immigration littéraire s'inscrivent dans une longue durée et parfois scandent l'histoire littéraire française. Pensons à Tzara (né le 16 avril 1896 à Moinesti, Roumanie ; mort le 25 décembre 1963 à Paris ; de son vrai nom Sami Rosenstock) mais aussi au théâtre moderne français qui est entièrement d'origine étrangère. Jean-Pierre Longre émet à ce sujet une hypothèse tout à fait passionnante : ses recherches en cours le conduisent à parler d'une « littérature française d'origine roumaine » : il renverse alors de manière fondamentale les perspectives habituelles qui font des écrivains venus d'ailleurs des écrivains « d'expression française » ce qui, en l'espèce conduit le plus souvent à les placer en position dominée dans le champ littéraire. Jean-Pierre Longre propose une sorte de changement de polarité dans l'analyse qui est très prometteur puisqu'on peut penser alors définir la littérature française en dehors des contraintes des représentations de l'État-nation comme *une littérature multiculturelle* dont les sources (au XXe siècle du moins, mais c'est à développer) seraient à chercher en Orient, en Europe, en Amérique du Sud puis dans l'empire, etc. Or, si l'on arrive à penser la littérature française comme *une littérature multiculturelle* on est probablement mieux à même de penser son articulation à la littérature *en français*.

Tous ces éléments font que l'on doit se poser la question de l'utilité de parler encore de littérature francophone et s'il ne conviendrait pas de parler de *littérature en français*.

⁵¹ *Ibid.*, p. 167.

⁵² *Ibid.*, p. 57. L'auteur signale cependant l'exception que constitue la muraille de Chine, p. 59.

⁵³ *Ibid.*, p. 75. L'auteur ajoute que l'État français reste pour une large part de son pré-carré un « garde frontière »...